

du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu.

Sur l'article 1—

[Français]

**Le vice-président:** Lorsque le comité a levé la séance hier soir il était saisi de l'article 1 et l'honorable député d'Assiniboia (M. Gustafson) avait alors la parole.

[Traduction]

**M. Gustafson:** Monsieur le président, hier soir à 10 heures, je me disais quelque peu inquiet au sujet du bill C-54, de l'orientation qu'il semblait prendre et de la loi de l'impôt sur le revenu en général, ainsi que de la procédure suivie par le gouvernement et de la politique qu'il impose aux Canadiens dans les mesures fiscales à l'étude. J'ai établi la comparaison entre ce qui se passe actuellement dans l'Ouest, dans le secteur pétrolier, et ce genre de mesure qui a des conséquences négatives pour notre économie.

Il me semble primordial d'envisager une orientation positive pour l'économie du Canada. C'est pourquoi je voudrais aujourd'hui faire quelques suggestions constructives à l'égard des dispositions du projet de loi à l'étude, particulièrement sur le plan agricole étant donné mes antécédents.

Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas ici aujourd'hui pour entendre mes recommandations, mais j'espère qu'il en aura connaissance. Je parlais de la loi de l'impôt sur le revenu qui a eu des conséquences dévastatrices pour l'expansion économique du pays et le secteur pétrolier dans l'ouest du Canada. Dans ma ville d'Assiniboia et dans ma circonscription en général, les entreprises pétrolières ont dû tellement ralentir leurs activités qu'un bon nombre des personnes travaillant pour les fournisseurs, sur les tours de forage et dans le secteur des services, ont dû être congédiés. De 50 à 75 p. 100 de l'effectif a été mis à pied, et c'est à peu près la même chose dans toutes les régions productrices. C'est ainsi que la PanCanadian affirme qu'elle devra peut-être couper 77 p. 100 de sa production dans l'ouest de la Saskatchewan. Quiconque connaît l'industrie pétrolière du sud de la Saskatchewan, monsieur le président, sait bien que 50 p. 100 des puits de cette région produisent moins de 10 barils de pétrole. Voilà pourquoi il importe d'orienter correctement les entreprises.

Les mesures proposées dans la loi de l'impôt sur le revenu et dans le projet de loi dont nous sommes saisis auront le même effet de freinage pour l'ensemble de l'économie canadienne. Cette situation dure depuis des années, et si nous ne changeons pas d'attitude, nos problèmes économiques ne cesseront de s'aggraver. Je veux rappeler, par exemple, les dispositions relatives à l'imposition des gains en capital réalisés sur les exploitations agricoles. Ce problème n'est pas abordé dans le projet de loi.

● (1620)

Au cours de la dernière campagne électorale, le parti libéral avait promis certaines mesures favorables aux agriculteurs, par exemple de changer le jour d'évaluation fixé au 31 décembre 1971. Ces mesures se font toujours attendre. Pourtant les agriculteurs de ma région ne cessent de les réclamer, car aujourd'hui, pour établir la valeur des terres, le ministère du Revenu multiplie par 4.5 l'estimation établie en 1971. Qu'arrivera-t-il aux exploitations agricoles et aux petites entreprises si

### *Impôt sur le revenu—Loi*

le gouvernement continue dans cette voie? Beaucoup d'exploitations, surtout des fermes familiales, éprouveront de graves difficultés. Le ministre devrait savoir qu'il faut songer à l'avenir en étudiant des mesures de ce genre.

Les agriculteurs de la Saskatchewan ne sont pas au bout de leurs peines si l'on en juge par la question de la propriété, l'imposition des gains en capital et la direction prise par l'agriculture en général. Après avoir mis sur pied une banque de terres, le gouvernement de la Saskatchewan a acheté plus d'un million d'acres de terre, c'est-à-dire plus de 62,000 quarts de sections. Ces terres font maintenant partie du domaine public. Si cette tendance se maintient, toutes les terres du Canada finiront par appartenir à l'État.

La tendance actuelle ressort nettement dans les agissements du gouvernement libéral et du Nouveau parti démocratique lors des entretiens au cours desquels l'on discute article par article des amendements à apporter à la constitution. Quand il a été question du droit à la propriété, curieusement, les libéraux et les néo-démocrates ont semblé s'entendre pour refuser de le constitutionnaliser.

La propriété des exploitations agricoles et des terres est d'une très, très grande importance pour les agriculteurs. A mon avis, il y aurait lieu d'aborder de façon plus positive la question de l'impôt sur les gains en capital réalisés à la vente d'exploitations agricoles. Si nous ne nous attaquons pas à cette difficulté, un de ces jours, l'État, le gouvernement ou quiconque d'autre acquerra le droit à la propriété de toutes les exploitations agricoles du Canada. Ce sera un jour sombre pour la production et pour les agriculteurs canadiens qui cesseront alors d'être propriétaires des terres sur lesquelles ils cultivent du grain, élèvent du bétail, ainsi de suite; ce sera un jour sombre pour tout le Canada.

Il importe que le ministre et son ministère se penchent sur le dossier de la production agricole. Certaines des mesures restrictives prévues dans la loi de l'impôt sur le revenu tendent à décourager les agriculteurs de produire. Compte tenu de mon expérience de l'agriculture et de l'importance de cette expérience, je voudrais vous en parler très généralement.

Un agriculteur qui a investi de \$500,000 à \$900,000 dans son exploitation, bénéficie du même amortissement et des mêmes déductions personnelles que le salarié. Il ne faut pas oublier toutefois son investissement, surtout compte tenu de l'inflation actuelle, du coût élevé de l'outillage agricole, du coût élevé de la terre, dont nous avons traité plus tôt en parlant des gains en capital, et enfin, du coût élevé tant des réparations que de la production. Sans aucun doute, un agriculteur établi à son propre compte depuis de nombreuses années n'éprouve aucune difficulté majeure; toutefois, c'est le jeune agriculteur qui, désireux de s'acheter une exploitation, et devant les taux d'intérêt élevés qu'il lui faut payer et sa dette qu'il lui faut rembourser, constate qu'avec le maigre bénéfice qu'on lui permet de réaliser après impôt, il n'est pas en mesure de faire face à ses obligations et de payer le principal de sa dette. Le gouvernement devrait envisager sérieusement de modifier l'orientation que tend à prendre l'intérêt manifesté pour l'agriculture. Je voudrais maintenant demander au ministre, par le biais de ses fonctionnaires, de bien vouloir se pencher sur ce dossier.